

# DGFIP 2024 : après la publication des mutations, des vacances de postes qui ouvrent la porte à la précarité des agent-es des Finances publiques

Toulouse, le 31 mai 2024

Les mouvements de mutation 2024 à la DGFIP ont été publiés.

La loi de transformation de la fonction publique et les lignes directrices de gestion ont, entre autres, supprimé les CAP de mobilité et de promotion.

Les droits et garanties des agents de la fonction publique ont été depuis 2019 liquidés.

À la DGFIP, les attaques en matière de droits et garanties pour les personnels sont radicales :

- ✦ Mutation au département ;
- ✦ Délais de séjour systématiques ;
- ✦ Multiplication des postes à profil et appels à candidature ;
- ✦ Fin du quota de 50 % entre les rapprochements et les convenances personnelles.

À la place, « grâce à » l'avènement des lignes directrices de Gestion, la DGFIP multiplie le recrutement des contractuels sur des missions pérennes, dans toutes les directions, sur toutes les catégories d'emplois. Y compris dans des départements et des directions où des titulaires pouvaient prétendre à une mutation. Elle précarise ainsi ces emplois et contribue à la destruction du statut de fonctionnaire.

## CATÉGORIE C

À l'issue du mouvement de mutation général et de celui de 1ère affectation du 1er septembre 2024, il ressort une situation catastrophique des **effectifs déficitaires de 2 299 agents de catégorie C** avec la totalité des directions en sous effectif, malgré l'appel à l'activité de tous les lauréats du concours de catégorie C.

De plus au niveau des informations qui remontent de l'ENFiP, de très nombreux lauréats C ont déjà renoncé au concours pour plusieurs raisons :

- ✦ Loyers excessifs compte tenu des JO ;
- ✦ Affectations trop éloignées ;
- ✦ Affectations d'office malgré tous les départements de métropole en vacances d'emplois.



**Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne**

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

[cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr)

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)

## CATÉGORIE B

Voilà deux années consécutives que le mouvement des titulaires est totalement ouvert en métropole ou presque, mais à quel prix : 3 341 vacances d'emplois de catégorie B à l'issue du mouvement (3 185 administratifs et 156 informaticiens).

**3 341 vacances d'emplois B pour l'ensemble du réseau en 2024** contre 3 040 vacances d'emplois B en 2023, 2 570 vacances d'emplois B en 2022 et 2 349 en 2021, succession de chiffres parfaitement révélatrice de l'ampleur du désastre. Sauf pour la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion où il reste de nombreux prioritaires en attente, cette année, à l'image de celui de 2023, le mouvement concernant les administratifs est un mouvement qui voit la plupart des départements métropolitains ouverts mais le tarif est élevé !

## CATÉGORIE A

Comme pour les deux autres catégories d'agent-e-s, des effectifs déficitaires sont à déplorer. Ce sont **845 emplois de catégorie A non pourvus nationalement**. Au manque criant d'effectifs dans les services, s'ajoutent pour les collègues la difficulté supplémentaire de la multiplication des postes à profil, qui sont désormais majoritaires en catégorie A.



Les services sont exsangues et le niveau de recrutement insuffisant, malgré l'appel de toutes les listes complémentaires ! Et pourtant, les suppressions d'emplois continuent. C'est pourquoi, il faut mettre fin immédiatement à ces dernières et engager un vaste plan de recrutements par concours. Il est urgent de repenser l'ENFiP (sous-dimensionnée) afin que le comblement des vacances d'emplois s'effectue par la voie du

concours, et non par la voie contractuelle, annoncée à 1 500 recrutements en 2024 (contre 1 000 en 2023).

À cela s'ajoute le peu d'attractivité que la DGFIP envoie au monde du travail aujourd'hui, notamment à cause d'une rémunération insuffisante. L'administration, n'a pas recruté à la hauteur de la pénurie en emplois à la DGFIP. Elle aurait dû prévoir des recrutements de haut niveau, en fonction des besoins. Ceux qui souffrent dans les services de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leur mission et faire leur travail ce sont toujours les mêmes, les agents, comme d'habitude !

## CONCERNANT SPÉCIFIQUEMENT CES MOUVEMENTS :

**La CGT Finances publiques revendique le rétablissement des CAP de mutations de plein exercice, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif.** Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations et de premières affectations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements. Elle revendique un mouvement unique titulaire et stagiaire classé à l'ancienneté administrative. Au lieu de cela, la DGFIP a unilatéralement mis en place de nouvelles règles de mutation. Deux niveaux de priorité ont cohabité, très difficilement pour les agents, cette année : les priorités légales et les critères supplémentaires.

**Désormais, se rapprocher de sa ou son partenaire en union libre, de son enfant ou d'un soutien de famille pour élever son enfant, ne sont plus considérés comme des motifs prioritaires.**

La CGT Finances publiques n'a cessé de revendiquer que soient considérés comme prioritaire les rapprochements de conjoints (mariés, pacsés sans conditions de délais et concubins) élargis aux parents isolés avec enfants à charge, ainsi qu'aux parents souhaitant se rapprocher de la résidence de leurs enfants dont ils ont la responsabilité parentale. Pourtant la DG a préféré rester sur ses positions, se contentant de créer des sous-priorités pour certaines situations particulières.

### La CGT Finances publiques dénonce :

✦ Des refus de rapprochement de conjoint avec une interprétation très contestable de la réalité de l'activité économique.

✦ Concernant l'obligation de justifier d'un lien contextuel pour obtenir une priorité au titre d'une situation de handicap, cette année, comme l'année dernière, refus de prise en compte au motif que les soins médicaux étaient effectués dans le département limitrophe de la résidence familiale de l'agent. Les déserts médicaux, les distances parfois bien plus courtes si la résidence en limite de département et les centres spécialisés type CHU doivent être appréciés et pris en compte. Cette priorité doit s'exercer (à l'instar de celle pour rapprochement de conjoint) sur le département de résidence de l'agent ou sur celui des soins s'il diffère et qu'il est limitrophe.

✦ De nouveau cette année des agents n'ont pu faire valoir leur priorité sur un même département entre direction locale et spécialisée. Il ne s'agit pas des mêmes directions. Ce droit doit pouvoir être exercé.

✦ Concernant la priorité absolue pour un handicap accordée aux agents ou à leurs enfants s'ils sont titulaires de la CMI avec mention invalidité, cette priorité doit être élargie aux conjoints qui se trouveraient dans le même cas. Un critère subsidiaire a été accordé mais c'est bien une priorité que la CGT Finances publiques continue de revendiquer.

✦ Enfin, le mouvement de mutation des contrôleurs doit être encadré des mêmes droits que ceux des autres catégories (C et A). Si, depuis cette année, l'administration, suite à la demande de la CGT, a donné droit aux contrôleurs stagiaires originaires d'un territoire dit « hors métropole » à l'instar des A de faire une demande de mutation, les contrôleurs n'ont toujours pas le droit à mutation s'ils sont encore stagiaires au 31/12/N-1. Or, les cadres C ont le droit de faire une demande de mutation prioritaire alors même qu'ils sont encore stagiaires, la condition étant qu'à la date d'effet de la mutation (01/09/N), ils soient titulaires. Ce même droit doit être accordé aux contrôleurs qui n'auraient pas achevé leur stage pratique au 31/12/N-1 mais qui seraient titulaires à la date d'effet du mouvement.

Concernant le mouvement B, le taux de satisfaction avoisine les 88 %, mais dans le même temps le taux de vacances de postes s'approche des 10 % (9,20 %). Cette année aucune affectation d'office n'a été prononcée. La CGT Finances publiques, toujours soucieuse de la situation des services, s'interroge sur les conditions de vie au travail des agents, avec des services de plus en plus vidés de leur force de travail.

La DG compte à présent sur les contractuels et les sorties d'école pour jouer la variable d'ajustement.



## FOCUS : CONTRACTUELS A LA DGFIP EN 2024

Actuellement ce sont 2 950 emplois qui sont occupés par des contractuels à la DGFIP

La loi de transformation de la fonction publique a ouvert largement les possibilités de recrutement des contractuel.les à l'ensemble des métiers de la DGFIP. Mais cela ne s'est pas accompagné d'une amélioration de leurs droits par rapport à ceux des fonctionnaires. Les contractuel.les, qu'ils et elles soient recruté.es en CDD ou en CDI, sont dans une situation plus précaire que les fonctionnaires.

**La CGT Finances publiques est attachée au principe du concours**, qui permet l'égalité des chances dans l'accès aux emplois dans la fonction publique et permet à tous les fonctionnaires d'être sous un statut leur donnant les mêmes droits et impose les mêmes devoirs.

### LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE EN URGENCE :

- ✦ Un arrêt de la précarisation de la Fonction publique,
- ✦ L'arrêt des recrutements de contractuels sur des missions pérennes,
- ✦ À travail égal, rémunération égale.

**Et, dans le cadre de l'arrêt complet des recrutements de contractuels, nous revendiquons un plan de titularisation des contractuels présents et le comblement des postes vacants pour pourvoir aux besoins des services par des agents titulaires.**

Pour la CGT Finances publiques, les collègues doivent être affectés dès lors que le département demandé est déficitaire, ce qui est encore le cas cette année pour tous les départements afin de contenter plus d'agents en situation difficile et leur permettre de gérer leur vie familiale au mieux. La CGT Finances



publiques dénonce la situation catastrophique des agents en attente d'une mutation dans le cadre de la priorité sur les départements de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe. De plus en plus d'agents pourtant prioritaires sont en attente de mutation. Ces collègues se trouvent dans des situations très compliquées pour gérer leur vie familiale et souvent dans des situations financières difficiles.

Malheureusement, des situations d'agents fonctionnaires et contractuel.les vont devenir dramatiques d'ici peu, et pire, le sont déjà.

Pour rendre la fonction publique attractive, il faut d'urgence augmenter les salaires : nous demandons le passage du point d'indice à 6 euros (soit un salaire de début de carrière à 2 200 euros bruts).

Pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, nous avons besoin de 10 % d'effectifs supplémentaires, soit 500 000 en tout pour les 3 versants, État, territoriaux, hospitaliers. Comment ne pas avoir à l'esprit les dizaines de milliards d'euros annuels de fraude fiscale alors que près de 40 000 emplois ont été

supprimés aux Finances publiques en 15 ans ?

**Presque cinq ans après la désastreuse loi de « transformation de la Fonction publique » et la mise en place laborieuse d'un code de la Fonction publique à la place du statut des fonctionnaires, pourquoi donc une nouvelle loi ? La loi dite de transformation de la fonction publique et le nouveau projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique », celle-là même que porte le ministre GUÉRINI, doivent être abandonnées ! Des sommes inouïes sont utilisées pour fabriquer des armes, alimenter les guerres, enrichir les spéculateurs du CAC 40, que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent. À chacun son choix de société !**